

8 LES TERRITOIRES ET SITES D'INTÉRÊTS PATRIMONIAL, ESTHÉTIQUE, ÉCOLOGIQUE ET POUR LA RÉCRÉATION

En vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la CMQ doit identifier à son schéma les parties de son territoire présentant des intérêts historique, esthétique, culturel et écologique. De plus, la loi créant la CMQ prescrit que le schéma délimite les parties du territoire présentant un intérêt métropolitain et qu'il détermine leur vocation.

Dans le présent chapitre, nous recensons de manière exhaustive les territoires et sites d'intérêt. En plus des territoires et sites d'intérêts historique, esthétique, culturel et écologique, ceux d'intérêt pour la récréation ont été recensés en vue de les prendre en compte dans un concept de réseau vert, bleu et blanc à inclure au SMAD. La CMQ a considéré les éléments protégés ou reconnus en vertu de lois, décrets ou règlements par des gouvernements ou organismes internationaux. En d'autres cas, les valeurs touristique, récréative, faunique ou environnementale ont été prises en compte. Pour ces territoires et sites, la reconnaissance est tacite. Si elle n'est pas légale, elle s'appuie cependant sur des préoccupations ou désirs exprimés par des groupes (Chambre de commerce, associations axées sur la conservation ou la préservation de l'environnement, du patrimoine, etc.), des organismes municipaux (villes, MRC) ou autres (commissions, ministères, etc.). On ne peut présumer que tous les éléments présentés dans ce chapitre sont d'intérêt métropolitain. C'est le SMAD qui établira leur valeur et leur intérêt en fonction des orientations d'aménagement qui seront formulées en matière de territoires et de sites d'intérêt, de réseau vert, bleu et blanc et de protection des milieux naturels.

Les territoires, sites et éléments d'intérêt sont examinés selon quatre rubriques. La première regroupe ceux d'intérêts historique, patrimonial et culturel. La seconde recense les éléments d'intérêt esthétique tandis que la troisième contient les territoires et sites d'intérêt écologique. Enfin, les territoires et sites d'intérêt pour la récréation sont recensés dans la dernière section. Le chapitre se termine avec des constats et enjeux qui font état de la nécessité d'adopter une attitude de précaution pour la sauvegarde des éléments d'intérêt ainsi qu'une approche globale pour leur mise en valeur.

8.1 Les territoires et sites d'intérêts historique, patrimonial et culturel

La Communauté métropolitaine de Québec compte une concentration importante d'éléments patrimoniaux représentatifs de la période de colonisation de la Nouvelle-France ainsi que des périodes subséquentes. Par rapport à l'ensemble de l'Amérique du Nord, c'est une caractéristique unique, propre à notre territoire.

8.1.1 Les sites d'intérêts historique, patrimonial et culturel bénéficiant d'un statut de protection

Les caractéristiques de quelques sites et portions du territoire de la CMQ ont amené le gouvernement du Québec et certaines municipalités à les doter d'un statut de protection en vertu de la Loi sur les biens culturels (L.R.Q. chap. B-4), (carte 8.1). Les statuts de protection inhérents à cette loi sont variés. Il s'agit notamment des déclarations d'arrondissements historiques et naturels, du classement, de la reconnaissance, de la citation et de la constitution de site du patrimoine. Ces statuts de protection sont décrits en annexe 8.1.

On trouve, toujours en vertu de la Loi sur les biens culturels, le Site historique national, lequel correspond à la colline Parlementaire et comprend l'Hôtel du Parlement, le siège de l'Assemblée nationale et les édifices Pamphyle-Lemay et Honoré-Mercier.

Des secteurs particuliers comptent une telle concentration de bâtiments et d'immeubles anciens qu'ils ont été désignés arrondissements historiques. Il y a ainsi cinq arrondissements historiques sur le territoire de la CMQ sur les dix que compte le Québec. Il s'agit du Vieux-Québec, du territoire de l'ex-ville de Sillery localisé au sud du chemin Saint-Louis, du Trait-Carré de Charlesbourg, de l'avenue Royale à Beauport et de l'île d'Orléans. C'est d'ailleurs dans ces arrondissements historiques qu'on retrouve la majeure partie des immeubles classés, reconnus ou cités en vertu de la Loi. L'arrondissement historique du Vieux-Québec s'avère si important qu'il fait partie, depuis 1985, en vertu de la *Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel*, de la Liste du patrimoine mondial. Cette convention, adoptée par l'UNESCO en 1972, établit une telle liste afin d'encourager l'identification, la protection et la préservation du patrimoine culturel et naturel à travers le monde considéré comme ayant une valeur exceptionnelle pour l'humanité. Le Vieux-Québec fait partie du patrimoine mondial et, mis à part le Vieux-Lunenburg en Nouvelle-Écosse, est la seule entité urbaine du Canada à faire partie de cette liste prestigieuse.

Le territoire de la CMQ compte également plus d'une centaine de monuments historiques¹ classés (dont une quinzaine disposent d'une aire de protection établie par décret) et dix monuments historiques reconnus. On y trouve également seize bâtiments cités et cinq sites du patrimoine établis en vertu des pouvoirs de citation ou de constitution délégués aux municipalités par la Loi. Finalement, trois sites historiques existent sur le territoire de la CMQ. Ce sont des « lieux où se sont déroulés des événements ayant marqué l'histoire du Québec ou une aire renfermant des biens ou des monuments historiques ». Établis par décret, ils font l'objet d'un classement, mais ne constituent pas un arrondissement historique. Il s'agit du site historique de la Chute-Montmorency correspondant aux espaces régis par la Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ) dans l'arrondissement Beauport à Québec et dans la municipalité de Boischatel, du site historique de la Visitation correspondant au presbytère, au cimetière et à l'église Notre-Dame-de-Foy incendiée en 1977 et du site historique du Monastère des Augustines de l'Hôtel-Dieu de Québec dans l'arrondissement La Cité à Québec.

En plus des immeubles régis par la Loi provinciale, la CMQ compte des lieux empreints d'histoire régis par des organismes fédéraux. Le parc des Champs-de-Bataille, lequel est régi par la Commission du parc des Champs-de-Bataille, en est un bel exemple. On retrouve également des sites historiques nationaux régis par Parcs Canada, notamment le parc Cartier-Brébeuf, le Parc-de-l'Artillerie, les Fortifications-de-Québec et les forts de Lévis. Quelques autres sites ont fait l'objet d'aménagements par les municipalités. Ils soulignent des événements marquant l'histoire locale, parfois nationale.

Cette concentration d'éléments patrimoniaux protégés est la plus importante de toute la province de Québec. Il s'y ajoute des cadastres particuliers n'existant pas en Amérique ailleurs que dans l'arrondissement Charlesbourg et de nombreux sites archéologiques (carte 8.2).

¹ SAINT-DENIS, Bernard. *Cadrage des entrées à la capitale nationale du Québec : rapport final : rapport déposé au ministère des Transports du Québec et à la Commission de la capitale nationale de Québec*, Québec, Commission de la capitale nationale : Transports Québec, janvier 2003, 49 p.

8.1.2 Les sites d'intérêts historique, patrimonial et culturel ne bénéficiant d'aucun statut de protection

En plus des monuments historiques protégés en vertu de la Loi sur les biens culturels, d'autres éléments patrimoniaux et sites historiques et archéologiques sont répartis à travers l'ensemble du territoire municipalisé de la CMQ. Ils se concentrent toutefois à l'intérieur d'ensembles très diversifiés en termes architecturaux, spatiaux, ethnologiques et historiques.

Les bâtiments et immeubles anciens sont, d'une part, dans la zone centrale de plusieurs municipalités qui correspondent aux premiers noyaux habités des villages et des villes et, d'autre part, le long d'anciens axes de peuplement ou de rangs agricoles. La carte 8.3 localise ces axes anciens et précise le moment de leur apparition. L'avenue Royale sur la Côte-de-Beaupré, la route Marie-Victorin à Lévis ou certains rangs constituent des rappels patrimoniaux indéniables. S'ils ont été modernisés pour répondre à l'évolution des transports, leur tracé, encore aujourd'hui, correspond aux axes anciens d'origine. De même, certains cadastres particuliers influencent encore la trame urbaine de certaines portions du territoire. Finalement, l'importance, inégalée au Québec sinon en Amérique, du caractère historique du territoire se traduit par l'existence de sites archéologiques, dont certains n'ont jamais fait l'objet de fouilles.

Ainsi, mis à part les immeubles et sites officiellement protégés, la CMQ compte un nombre fort important de bâtiments traditionnels datant d'avant la Seconde Guerre mondiale. La carte 8.3 localise le centre des propriétés comptant de tels bâtiments et indique leur période de construction. De façon générale, on convient que ces constructions comportent des caractéristiques et des valeurs intrinsèques importantes. On estime le nombre de ces bâtiments à près de 20 000 sur le territoire.

Enfin, mentionnons que les campus Saint-Augustin et Notre-Dame-de-Foy, bien qu'ils ne soient pas anciens, présentent un intérêt. Les bâtiments, l'aménagement paysager et le design urbain de l'ensemble sont fortement inspirés du courant de pensée architecturale et urbaine initié par Le Corbusier durant la période d'après-guerre, ce qui confère à ce secteur de la ville de Saint-Augustin-de-Desmaures une valeur patrimoniale. Il constitue donc un témoin de l'architecture et du design urbain institutionnels de cette période.

8.1.3 Les menaces à l'égard des sites d'intérêts historique, patrimonial et culturel

Le patrimoine bâti de la CMQ s'inscrit dans des paysages urbains, villageois et ruraux contribuant à ses valeurs esthétiques. Ces valeurs concourent à la qualité des milieux de vie et constituent des attraits pour les touristes. Cependant, des opérations malheureuses peuvent être effectuées et nuire à la conservation, au maintien ou à la mise en valeur des sites d'intérêts historique, patrimonial et culturel.

À l'exception des cinq arrondissements historiques et des interventions ponctuelles prévues en vertu de la Loi sur les biens culturels, les ensembles patrimoniaux ainsi que plusieurs ouvrages, lieux d'événements marquants et sites présentant des potentiels archéologiques du territoire de la CMQ n'ont pas toujours fait l'objet de programmes précis visant à les protéger et à les mettre en valeur. Plusieurs exemples démontrent que l'absence de politiques d'intervention et de préservation a contribué, dans de nombreux cas, à la détérioration et à la disparition d'éléments patrimoniaux. Il existe de nombreux cas à l'intérieur d'arrondissements historiques où l'absence de mesures adéquates a permis l'insertion d'éléments (bâtiments, ouvrages ou affichage) s'harmonisant peu ou pas du tout avec le bâti ou les paysages traditionnels. Notamment dans le domaine de l'affichage, la pollution visuelle de certains sites est parfois telle qu'elle menace ou oblitère le bâtiment ou le site d'intérêt.

C'est une problématique importante, notamment à l'île d'Orléans. La valeur de certains ensembles patrimoniaux de la CMQ s'est donc trouvée réduite, et dans certains cas, complètement détruite. Cependant, des mesures ont été prises au cours des dernières années pour informer et sensibiliser la population à l'égard du patrimoine bâti et des précautions à prendre pour en assurer la pérennité.

Quant aux sites archéologiques, hormis certaines mesures imposées dans les arrondissements historiques de l'agglomération de Québec et celles prévues à la Loi, il existe des risques bien réels, qu'ils restent méconnus et qu'ils soient détruits lors d'opérations d'excavation effectuées sans supervision ou surveillance.

Ainsi, les ensembles patrimoniaux du territoire de la CMQ n'ont pas tous la même importance, tant au point de vue de l'architecture que de l'état physique des bâtiments. Si certains éléments se trouvent concentrés et forment des ensembles relativement homogènes, d'autres, par contre, sont isolés. Ces derniers sont souvent menacés par la présence, à proximité, d'éléments extrinsèques récents qui en diminuent généralement la valeur patrimoniale.

De la même façon que les éléments architecturaux traditionnels isolés, les ensembles patrimoniaux qui ont perdu leur homogénéité ne peuvent motiver des interventions d'envergure. Ils peuvent toutefois, à une échelle locale, se révéler intéressants. En effet, ils représentent généralement, tout comme les ensembles patrimoniaux plus homogènes, une fraction significative du domaine bâti et des modes d'implantation d'autrefois.

Cliquer sur le lien pour accéder à la carte 8.1 : « Les éléments patrimoniaux disposant d'un statut de protection »

Cliquer sur le lien pour accéder à la carte 8.2 : « Les sites archéologiques et cadastres particuliers »

Cliquer sur le lien pour accéder à la carte 8.3 : « Les bâtiments et axes anciens »

8.2 Les territoires et sites d'intérêt esthétique

8.2.1 Les paysages

La CMQ compte des paysages exceptionnels. Plusieurs se voient embellis par la présence de forêts peu perturbées et de diverses essences dont plusieurs changent d'aspect selon les saisons. La période automnale est mondialement reconnue pour ses coloris uniques. Dans certains cas, le paysage naturel, parsemé de cours d'eau et de chutes, est agrémenté de structures issues de bâtis traditionnels.

Dans la MRC de La Jacques-Cartier, on retrouve la vallée glaciaire de la rivière Jacques-Cartier, laquelle offre un paysage naturel spectaculaire caractérisé par des parois abruptes de plus de 600 mètres. Certains autres paysages, notamment à Stoneham et Tewkesbury ou à Sainte-Brigitte-de-Laval, se caractérisent par des sommets élevés bordant le couloir riverain des rivières Jacques-Cartier et Montmorency. Certaines structures particulières telles que des chapelles et des ponts comme celui du chemin Gosford et le pont Clark ajoutent des éléments traditionnels à ces paysages. La présence de routes à proximité des lacs Beauport, Delage et Saint-Joseph permet d'apprécier des percées visuelles vers ces plans d'eau. Finalement, l'accès aux sommets dégagés de certaines montagnes offre aux skieurs, mais également aux randonneurs et excursionnistes, des panoramas exceptionnels.

À Québec, les promontoires du plateau des arrondissements Sainte-Foy–Sillery et de La Cité offrent des vues imprenables sur le fleuve Saint-Laurent, la ville de Lévis et le massif laurentien. Par ailleurs, les voies d'accès à la CMQ présentent des percées visuelles et des panoramas de grande valeur vers le centre de l'agglomération, les milieux ruraux et les contreforts montagneux. En font autant certaines voies routières (boulevard Champlain, autoroute Félix-Leclerc) qui longent le fleuve. S'ajoute le promontoire de Beauport où, en plus de la présence du domaine bâti exceptionnel de l'avenue Royale, on a accès à des percées visuelles intéressantes vers le fleuve, l'île d'Orléans, Lévis et la hauteville de Québec. Le parc de la Chute-Montmorency constitue à cet égard un point culminant.

L'île d'Orléans est désignée, depuis 1970, comme un arrondissement historique en vertu de la Loi sur les biens culturels. Ce statut lui a été conféré non seulement en vertu de ses sites et bâtiments d'intérêts historique et architectural, mais également à cause de ses paysages ruraux et des aspects traditionnels anciens de ses cœurs de village. La plupart de ses paysages s'offrent à la vue à partir du chemin Royal, une voie ancienne qui ceinture l'île. Ils sont rehaussés, du côté sud de l'île, par le fleuve Saint-Laurent et ses rives alors que, du côté nord, ce sont surtout les coteaux de la Côte-de-Beaupré et les montagnes qui les bordent au nord qui constituent les paysages les plus marquants. Certaines routes traversent l'île du nord au sud (route des Prêtres, route du Mitan). Elles offrent des points de vue particuliers qui permettent de saisir la valeur esthétique des forêts d'érables présentes au centre de l'île et des percées visuelles vers le fleuve et les montagnes de la Côte-de-Beaupré.

La MRC de La Côte-de-Beaupré compte des éléments de relief importants. La route 138, un axe routier plutôt récent, lorsqu'on la parcourt en direction est, permet, par certaines percées visuelles, de voir le fleuve Saint-Laurent et, en saison, certains atterrissements importants d'oiseaux (oies blanches, oies du Canada, etc.). À cet égard, le cap Tourmente est réputé grâce aux escarpements et aux monts qui y offrent des points de vue recherchés. La route 138 en direction ouest, à l'amorce de son dénivelé important à Saint-Tite-des-Caps, offre en un seul coup d'œil une vue superbe sur une bonne part du territoire de la CMQ. Évidemment, les monts importants localisés du côté nord de cette route permettent de saisir l'importance des reliefs de la Côte, lesquels sont agrémentés par des bâtiments exceptionnels telle la basilique de Sainte-Anne-de-Beaupré ou par certaines chutes dont la Montmorency constitue la plus importante. L'avenue Royale, quant à elle, permet de voir des

bâtiments traditionnels, dont les cœurs de village, agrémentés d'églises et de bâtiments institutionnels. Ces sites sont embellis par des percées visuelles vers le chenal du Saint-Laurent localisé au nord de l'île d'Orléans. Certains autres endroits conjuguent des éléments de relief et des caractéristiques biophysiques constituant de ce fait des éléments de paysage à préserver. La rive ouest de la rivière Sault-à-la-Puce, le parc de la Chute-Montmorency et la rive est de la rivière Montmorency, la vallée de la concession Saint-Achillée à Château-Richer et le Mont-Sainte-Anne en sont des exemples.

À Lévis, les contreforts qui surplombent le Saint-Laurent permettent d'accéder à des points de vue exceptionnels sur l'agglomération de Québec, l'île d'Orléans et le fleuve. Certains sites tels la Terrasse de Lévis et le Mont Lauzon dans l'arrondissement Desjardins offrent des points de vue avantageux. Les routes qui longent ou traversent certains cours d'eau (rivières Chaudière, Etchemin ou Beaurivage) permettent d'apprécier ces plans d'eau parsemés de rapides ou de chutes dont celles des rivières Etchemin et Chaudière. Dans ce dernier cas, un parc agrémenté de nombreux points de vue, belvédères et points d'observation a été aménagé au cours de la dernière décennie. Au nord, le Parcours des Anses, une voie cyclable importante, permet de saisir l'importance du Saint-Laurent et des promontoires de la ville de Québec. Plus à l'ouest, quelques parcs (anse Benson, plage Garneau, etc.) aménagés en autant d'aires de repos, bordent le fleuve dans l'arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Est.

8.2.2 Les plans d'eau et les rivières

Le territoire de la CMQ est parcouru par un grand nombre de cours d'eau. De plus, des lacs d'importance le parsèment. Outre le fleuve Saint-Laurent qui fait l'objet d'une section distincte à cause de son importance, nous présentons la nomenclature des rivières et des lacs qui présentent un intérêt.

8.2.2.1 La rivière Jacques-Cartier

La rivière Jacques-Cartier traverse d'est en ouest une bonne partie du territoire de la CMQ. On retrouve tout au long de son parcours et dans ses environs plusieurs sites d'intérêts écologique (ex. les tourbières de Shannon), récréotouristique (ex. le parc national de la Jacques-Cartier), historique (ex. l'ancienne centrale hydroélectrique de Shannon) et esthétique (ex. la vallée glacière).

8.2.2.2 La rivière Cap-Rouge

La rivière Cap-Rouge est souvent à sec durant l'été. Ce sont surtout ses rives qui sont utilisées. On y retrouve un parc linéaire au nord, le site patrimonial de l'église et le vieux Cap-Rouge ainsi qu'un ensemble de parcs riverains à l'embouchure avec un centre nautique.

8.2.2.3 Les rivières Saint-Charles et Duberger

Les rivières Saint-Charles et Duberger revêtent une grande importance dans l'histoire de la région métropolitaine de Québec. Cours d'eau stratégiques pour les déplacements des autochtones, ils jouèrent un rôle primordial dans le développement de la ville de Québec, notamment dans le domaine industriel. Aujourd'hui, ces rivières font l'objet d'efforts de renaturation et de mise en valeur de leurs rives à l'aide de parcs linéaires.

8.2.2.4 La rivière Beauport

Déterminante dans le développement de Beauport, la rivière Beauport a servi de source d'énergie et de matière première jusqu'au début du siècle. D'ailleurs, des vestiges en témoignent encore. On

retrouve le long de cette rivière le moulin et le parc des Cascades, le parc linéaire riverain de Beauport et un parc à son embouchure.

8.2.2.5 La rivière Montmorency

La rivière Montmorency est bien connue grâce à sa chute spectaculaire et aux aménagements et équipements qui l'entourent. Cependant, la qualité de ses parcours de canot et de kayak est reconnue des adeptes de la région et du Québec. Elle possède de plus à sa proximité de nombreux attraits naturels (ex. résurgences et grottes) et récréotouristiques (ex. camping municipal de Beauport et club de golf de Courville).

8.2.2.6 La rivière Sainte-Anne-du-Nord

Probablement la rivière la plus méconnue du territoire de la CMQ, la rivière Sainte-Anne-du-Nord possède des caractéristiques physiques lui conférant des attraits distincts. Le canyon dans lequel elle est encaissée et les chutes qui la ponctuent sont propices au récréotourisme (rafting, randonnée pédestre et interprétation de l'hydroélectricité).

8.2.2.7 La rivière Chaudière

C'est une des deux rivières importantes (avec l'Etchemin) dont le bassin versant est situé en majeure partie à l'extérieur du territoire de la CMQ. La rivière Chaudière, comme la rivière Montmorency, est mieux connue grâce à sa chute et à la nouvelle centrale hydroélectrique. Toutefois, une partie de ses rives, les îles de Breakeyville et la Pointe Saint-Grégoire forment un ensemble à fort potentiel récréotouristique.

8.2.2.8 La rivière Beaurivage

Affluent à la rivière Chaudière, la rivière Beaurivage comporte de nombreux méandres et des rapides dans le secteur du Moulin des Arts. Un canal la reliait autrefois à la rivière Aulneuse afin d'acheminer des billots vers les moulins Cadwell-Ross à Saint-Nicolas.

8.2.2.9 La rivière Etchemin

La rivière Etchemin fut le siège des premiers ensembles industriels de Saint-Romuald dédiés au commerce du bois. Un parc linéaire est en voie d'être complété sur ses rives et des efforts d'ensemencement du saumon sont en cours. Le parc du Domaine de l'Etchemin se trouve à son embouchure.

8.2.2.10 Le lac Saint-Augustin

Long de 2,2 km et large d'environ 300 mètres, le lac Saint-Augustin connaît depuis quelques années une eutrophisation rapide. Ce phénomène a entraîné des problèmes liés à la qualité de l'eau ; en conséquence, l'usage du bassin aquatique à des fins récréatives (ex. baignade) est limité. Des sentiers en rives sont en voie d'aménagement et le conseil de bassin est très actif afin de protéger l'intégrité des rives encore à l'état naturel.

8.2.2.11 Le lac Saint-Joseph

Le lac Saint-Joseph est situé dans le bassin versant de la rivière Jacques-Cartier ; près de 85 % de ses rives sont privées. La partie publique est occupée par la station écotouristique Duchesnay. Les activités nautiques constituent celles dominantes en été et sont pratiquées par les villégiateurs. Elles le sont aussi à partir de plages publiques et de clubs nautiques.

8.2.2.12 Le lac Saint-Charles

Le lac Saint-Charles fournit en eau potable une grande partie de la population de l'agglomération de Québec et conséquemment les activités nautiques y sont limitées à la navigation non motorisée. Les Marais du Nord, avec leurs vocations de conservation et d'éducation, en constituent l'attrait principal.

8.2.2.13 Le lac Beauport

Les rives du lac Beauport furent occupées, à l'origine, par les villégiateurs et le sont maintenant en majeure partie par des résidents permanents. Outre le Centre nautique du Lac-Beauport qui utilise le plan d'eau pour ses activités nautiques, les attraits sont de nature plus terrestre, soit le golf du Mont Tourbillon, les sentiers du Moulin et la station touristique Le Relais.

L'accessibilité aux éléments, sites et territoires d'intérêt est importante pour la CMQ. Les rivières ont la particularité de traverser les zones urbaines. Malgré que des efforts soient déployés afin de remédier à la situation, la population profite très peu des lacs et des rivières en raison du manque d'accès dû à la privatisation et à l'urbanisation des rives.

8.2.3 Les chutes, les rapides et leurs débits esthétique et écologique

Les rivières comportent des dénivelés importants et les rapides ou chutes s'y succèdent (carte 8.4 et annexe 8.2). La qualité visuelle de ces éléments repose sur la présence de débits suffisants. De même, leur capacité de maintenir certaines espèces dépend du maintien d'un débit capable d'assurer leur survie. Par le passé, certains projets, entre autres celui de harnachement à des fins de production hydroélectrique (par exemple les chutes de la rivière Chaudière), ont nécessité des études particulières afin que des débits esthétique et écologique soient préservés. Actuellement, les prélèvements effectués sur la rivière Saint-Charles, notamment à des fins d'alimentation en eau potable, réduisent parfois de façon dramatique le débit de ce cours d'eau. Par le fait même, les qualités esthétiques et écologiques de ce cours d'eau, mais aussi des chutes et rapides qu'il forme en temps normal, sont réduites. Sur le territoire de la Côte-de-Beaupré, le projet de harnachement des chutes Sainte-Anne à des fins de production hydroélectrique n'a pas été réalisé notamment à la suite de l'opposition de groupes visant la préservation intégrale de toutes les rivières du Québec. Quant à la rivière Jacques-Cartier, là où se trouve le parc du même nom aujourd'hui, Hydro-Québec a renoncé à la fin des années 1970 à un projet d'implantation d'une centrale d'énergie électrique à réserve pompée compte tenu, principalement, de l'opposition de nombreux groupes à l'inondation de cette vallée.

Cliquer sur le lien pour accéder à la carte 8.4 : « Les éléments d'intérêt esthétique »

8.2.4 Les structures élevées, les sommets de montagnes et les escarpements

Le territoire de la CMQ compte un grand nombre de structures, de sommets et de talus élevés. Peu de ces sites s'avèrent accessibles. Cependant, quelques-uns d'entre eux comportent des aménagements (escaliers, sentiers, remonte-pentes ou routes) permettant d'atteindre des altitudes laissant découvrir des panoramas exceptionnels. L'annexe 8.3 énumère quelques-uns de ces sommets et talus et la carte 8.4 localise ceux offrant des panoramas, belvédères ou points de vue exceptionnels. Ces endroits comportent déjà des aménagements ou pourraient s'y prêter, permettant ainsi de mieux les mettre en valeur.

À titre d'exemple, à Québec, la passerelle d'observation représentant le clocher de l'ancienne église Notre-Dame-de-Foy incendiée en 1977 offre un point de vue particulier à partir de ce site historique. À cheval entre Québec et Boischatel, les aménagements de la SÉPAQ permettent d'observer des panoramas exceptionnels non seulement sur la chute Montmorency, mais également sur Québec, la Côte-de-Beaupré et l'île d'Orléans.

Sur la Côte-de-Beaupré, les sentiers Mestachibo et des Caps permettent d'admirer diverses chutes, des canyons et le fleuve. De nombreux sites tel le sommet du cap Tourmente permettent d'embrasser du regard de grandes portions de l'archipel de Montmagny et de la rive sud.

À l'île d'Orléans, la tour d'observation de l'est, à Saint-François, permet d'observer l'estuaire du Saint-Laurent et les îles Madame et aux Ruaux, lesquelles font partie de la MRC. On peut y contempler également les terres agricoles et les boisés de l'île, mais aussi les caps du TNO de Sault-au-Cochon sur la Côte-de-Beaupré.

À Lévis, le sommet du mont Lauzon permet d'observer les hauteurs de Québec et de Beauport. Plus à l'ouest, le panorama observé de la passerelle enjambant la rivière Chaudière, à la hauteur des chutes du même nom, a contribué à la renommée de ce secteur. Des crans rocheux offrent une végétation, des points de vue ainsi que des paysages intéressants.

Finalement, certaines hauteurs, le long de la rivière Jacques-Cartier, accessibles par des sentiers, offrent des points de vue spectaculaires sur ce cours d'eau et sa vallée.

8.2.5 La pollution visuelle : une menace omniprésente à l'égard des paysages

Plusieurs considèrent les éléments décrits aux sections précédentes comme contribuant à ce qu'il est convenu d'appeler les paysages de la CMQ. Ils font partie non seulement de notre culture, mais aussi de la manière dont nous considérons notre environnement. Les paysages de la CMQ constituent donc un bien public caractérisant notre milieu de vie, mais aussi ce que la CMQ et ses composantes ont à offrir aux clientèles touristiques (lesquelles génèrent des retombées économiques importantes).

Cependant, actuellement, les paysages de notre territoire sont menacés par la pollution visuelle. Celle-ci peut prendre plusieurs formes. On s'entend cependant pour parler d'insertions malheureuses provoquant une image banalisée, agressive, peu représentative du territoire ou masquant des éléments à caractère unique ou particulier de notre style de vie, de notre culture ou de notre environnement. D'autres éléments nuisent aux paysages et à la perception positive du territoire. À titre d'exemple, la prolifération des panneaux de toutes sortes établis le long des routes (dont

certaines traduisent des logos ou des publicités conçus selon les standards de grandes corporations sans égard au site d'implantation) nuit à l'esthétisme. Ces éléments diminuent ainsi la qualité de vie.

De plus, selon des organismes reconnus en ce domaine², « Sur les deux rives les portes d'entrée de la capitale nationale présentent une qualité paysagère médiocre [...] ». Un tel état de fait nuit à la qualité de l'image touristique et au cadre culturel de la région et, conséquemment, à notre économie. Il en est de même d'autres routes du territoire menant à des sites touristiques importants.

Divers types de pollution visuelle peuvent être signalés. Nous recensons les plus importants, soit :

- **Certains modes d'affichage contribuant à :**
 - Banaliser, transformer, sinon faire disparaître les caractéristiques particulières de nos paysages ;
 - Agresser mentalement, provoquer un stress, sinon nuire carrément à la sécurité des personnes à qui ils s'adressent.
- **Les éléments mal entretenus ou mal gérés. En font partie :**
 - Les friches et terrains vagues ;
 - Les débris de toutes sortes abandonnés ;
 - Les bâtiments vétustes, abandonnés ou dangereux.
- **Les opérations et constructions susceptibles de détruire ou de cacher des éléments visuels exceptionnels (panoramas, reliefs ou autres éléments du paysage). En font partie notamment, lorsque visibles de sites privilégiés :**
 - Les sites d'extraction (abandonnés ou non) ;
 - Les sites de dépôt à neige ;
 - Les sites d'enfouissement ;
 - Les cours à casse ou dépotoirs de rebuts métalliques ;
 - Les coupes totales en milieu forestier ;
 - Le harnachement des chutes d'eau ou le prélèvement d'eau dans des cours d'eau au-delà de certains débits esthétiques (lesquels restent à évaluer) ;
 - L'implantation mal planifiée d'éoliennes d'envergure dans des paysages reconnus.

8.3 Les territoires et sites d'intérêt écologique

Il est fait état, au chapitre traitant des milieux naturels, de la grande biodiversité de la CMQ. Cependant, certains territoires comportent des caractéristiques exceptionnelles nécessaires au maintien de la biodiversité. Il s'agit, en l'occurrence, des réserves écologiques, des habitats fauniques, des écosystèmes forestiers exceptionnels, des sites nécessaires à la faune, aux espèces rares menacées ou susceptibles de l'être et des milieux humides (carte 8.5).

² Ibid.

8.3.1 Les réserves écologiques

Le territoire compte une réserve écologique et un site en voie de le devenir. Les réserves écologiques sont créées en vertu de la Loi sur les réserves écologiques. En vertu de celle-ci, dont l'application relève du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, toute activité visant à modifier l'état ou l'aspect naturel des écosystèmes d'une réserve est interdite. Cependant, le Ministère peut y autoriser certaines activités reliées à la recherche scientifique ou à l'éducation.

8.3.1.1 La réserve écologique de Tantaré

La réserve écologique de Tantaré est localisée sur des terres publiques du territoire de la MRC de La Jacques-Cartier dans la municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier. Les écosystèmes ainsi protégés sur 1 450 hectares sont représentatifs des régions écologiques des Moyennes et Basses Laurentides du Saguenay, lesquelles appartiennent respectivement aux domaines de l'érablière à bouleau jaune et de la sapinière à bouleau jaune.

Le relief du territoire de la réserve écologique est accidenté ; l'altitude y varie de 380 à 680 mètres et sa végétation s'ordonne en conséquence. C'est ainsi qu'à moins de 400 mètres, c'est l'érable à sucre qui domine. Entre 400 et 600 mètres d'altitude, c'est le sapin baumier à bouleau jaune qui prend la relève, alors que plus haut sur la pente, les conditions climatiques plus sévères font que ces groupements cèdent le pas à la sapinière à bouleau blanc.

Enfin, les milieux humides sont colonisés par des tourbières de type ombrotrophe, dont le groupement végétal dominant est l'épinette noire à sphaignes et à lédon du Groenland. Dans les milieux un peu plus riches en éléments minéraux, on trouvera des aulnaies à sapin baumier.

La faune du secteur est encore mal connue. On y observe fréquemment l'orignal et le cerf de Virginie, lequel atteint ici sa limite septentrionale. Le castor est abondant près des lacs. Huard, gélinotte huppée, aigle et de nombreuses espèces de canards composent l'avifaune. Enfin, les eaux du lac Tantaré sont riches en omble de fontaine (truite mouchetée).

Cliquer sur le lien pour accéder à la carte 8.5 : « Les territoires et sites d'intérêt écologique »

8.3.1.2 La Grande plée Bleue

D'une superficie approximative de 1 500 hectares, la Grande plée Bleue (carte 8.5) est localisée sur des terres privées sur le territoire de la ville de Lévis qui seront acquises par Canards Illimités Canada. Quoique le statut de réserve écologique ne soit pas encore fixé, la très grande valeur de la Grande plée Bleue repose sur le fait qu'il s'agit de l'une des dernières grandes tourbières bombées des basses terres du Saint-Laurent non soumises à l'exploitation industrielle. Jusqu'ici, les chercheurs ont pu identifier plus de 140 espèces de plantes à fleurs, de mousses, d'arbres et d'arbustes dont certaines sont particulièrement rares au Québec. Les nombreuses mares procurent de précieux habitats pour la faune et plus particulièrement pour certaines espèces de sauvagines. La tourbière de la Grande plée Bleue abrite de plus une espèce de fourmis observée uniquement à cet endroit au Québec.

8.3.2 Les écosystèmes forestiers exceptionnels

La CMQ pourrait, en vertu de données issues du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), compter 31 écosystèmes forestiers exceptionnels (dont certains sont identifiés à la carte 8.5). Depuis 1996, le Ministère définit et inventorie les territoires qui comprennent des écosystèmes forestiers exceptionnels dans le but de les protéger. Ils correspondent à des forêts rares, anciennes ou à des forêts refuges pour certaines espèces végétales particulièrement rares.

Depuis le 27 juin 2001 (décret 825-2001), la Loi sur les forêts permet au MRNF de classer « écosystèmes forestiers exceptionnels » certains territoires qui présentent des caractéristiques particulières. Ces forêts sont alors protégées légalement contre toute activité susceptible d'en modifier les caractéristiques. Sur le territoire de la CMQ, seulement trois écosystèmes forestiers exceptionnels disposent de ce statut de protection. Ils sont tous localisés sur des terres publiques et il s'agit des écosystèmes forestiers exceptionnels suivants : la forêt ancienne de Duchesnay à Lac-Saint-Joseph, la forêt ancienne du Lac-des-Neiges dans le TNO du Lac-Jacques-Cartier et la forêt ancienne de Sault-au-Cochon dans le TNO du même nom. Quant aux autres écosystèmes forestiers exceptionnels de la CMQ, ils sont localisés sur des terres privées. Ces derniers, sauf exceptions (protections municipales ou régionales), ne bénéficient pas encore de protection particulière. En effet, le MRNF ne dispose d'aucun outil juridique qui lui permette d'appliquer une protection légale sur les terres privées. C'est pourquoi le Ministère juge important que leur localisation et, *a fortiori*, leur délimitation restent approximatives ; il existe donc un risque que certains de ces écosystèmes soient détruits par mégarde avant même d'avoir pu être protégés. Toutefois, le MRNF soutient les efforts de protection des acteurs de la forêt privée, notamment les propriétaires, les conseillers forestiers et les agences régionales de mise en valeur de la forêt privée.

8.3.3 Les habitats fauniques

La CMQ compte des habitats d'importance pour la faune. Il peut s'agir d'écosystèmes essentiels à l'égard de certaines espèces animales. À titre d'exemple, les milieux aquatiques, riverains et des littoraux de tout lac et cours d'eau du territoire sont essentiels à la survie de plusieurs espèces, tant terrestres qu'aquatiques. De même, les milieux humides tels les tourbières, marais et marécages constituent des habitats dont la valeur écologique et la richesse sont admises pour la faune. On compte également des milieux où la concentration de certaines espèces s'avère telle qu'ils sont essentiels au maintien non seulement de la biodiversité, mais également d'activités de prélèvement (chasse, pêche). Tous ces habitats sont donc considérés comme des territoires d'intérêt.

8.3.3.1 Les habitats nécessaires aux espèces animales rares, menacées ou susceptibles de l'être

La CMQ compte des habitats où des espèces rares, menacées ou susceptibles de l'être sont observées. La carte 8.5 identifie, de façon approximative, certains de ces sites selon les données disponibles, soit uniquement sur le territoire de la ville de Lévis.

8.3.3.2 Les concentrations fauniques

Mis à part les milieux et écosystèmes nécessaires à des espèces rares, menacées ou susceptibles de l'être, certaines portions des forêts de la CMQ constituent des milieux où la grande faune ongulée (cerfs de Virginie, orignaux, caribous) se concentre (carte 8.5, uniquement pour la rive nord de la CMQ). Quant au Saint-Laurent, il s'agit d'une voie migratoire privilégiée par de nombreuses espèces aviennes. On y rencontre, particulièrement sur les battures, des concentrations considérables d'oiseaux aquatiques en saison. Ces milieux sont ainsi nécessaires aux oies blanches, bernaches du Canada et à de nombreuses espèces de bécasseaux qui s'y alimentent ou s'y reposent en période de migration. Ces milieux s'avèrent donc fort importants et sont donc considérés comme d'intérêt écologique.

Par ailleurs, la CMQ compte des territoires d'intérêt écologique particulièrement importants pour le maintien de la biodiversité. La réserve faunique des Laurentides, le parc de la Jacques-Cartier, la station écotouristique Duchesnay, la réserve nationale de faune du cap Tourmente, les forêts du centre de l'île d'Orléans, le TNO de Sault-au-Cochon et plusieurs boisés résiduels d'anciennes forêts à Québec et à Lévis en sont des exemples (carte 8.6).

8.3.4 Les menaces aux territoires d'intérêt écologique

Les milieux écologiques du territoire s'avèrent exceptionnels. Certains sont nécessaires à plusieurs espèces végétales ou autres, d'autres comptent, en saison, des concentrations animales parmi les plus fortes du Québec. Ces milieux subissent cependant le contrecoup du développement urbain, agricole ou de certaines activités humaines. De nombreux milieux humides ont disparu, des battures du fleuve ont fait l'objet de construction de voies rapides, les milieux forestiers de plusieurs secteurs urbanisés ont été réduits à un point tel que la biodiversité s'avère menacée. Nous rappelons que, selon le gouvernement du Québec³, on considère qu'au-dessous du seuil de 30 % de superficie boisée, un territoire subit une perte significative de la biodiversité. Plusieurs portions du territoire de la CMQ sont sous ce seuil critique et certains secteurs comptent moins de 15 % de superficie boisée.

³ DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT LOCAL DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS, ET AUTRES. *Les orientations du gouvernement en matière d'aménagement – La protection du territoire et des activités agricoles – Addenda au document complémentaire révisé - Précisions relatives à l'encadrement des élevages à forte charge d'odeur, en particulier porcins, et à la protection du milieu naturel*, Québec, Gouvernement du Québec, [En ligne], février 2005. [http://www.mamr.gouv.qc.ca/publications/amenagement/oram_prot_agricole_addenda.pdf].

Cliquer sur le lien pour accéder à la carte 8.6 : « Les territoires et sites d'intérêt pour la récréation »

8.4 Les territoires et sites d'intérêt pour la récréation

On trouve sur le territoire de la CMQ un grand nombre de territoires et de sites dédiés à la récréation (carte 8.6). Ils sont de grands incontournables en raison de leur envergure et de leur fréquentation actuelle.

8.4.1 Les territoires et sites en milieux rural et forestier

8.4.1.1 La station écotouristique Duchesnay

Le site de Duchesnay est situé dans la station forestière de Duchesnay, l'unique station forestière au Québec. Ce territoire de 89 km² n'est pas soumis à un contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF), mais regroupe plutôt des fonctions d'enseignement et de recherche reliées aux forêts ainsi qu'à l'expérimentation. À proximité se trouve l'École de foresterie et de technologie du bois, chargée de l'enseignement et de la recherche appliquée en foresterie.

Comme station écotouristique, elle a aussi comme mandat d'éduquer le public à la conservation du milieu forestier en plus de favoriser le progrès des sciences forestières. À cet effet, des sentiers sont aménagés afin de permettre l'observation et l'interprétation de la nature par des guides expérimentés. Lors d'une randonnée, il est possible d'observer l'ours noir, l'orignal, le canard, le castor, etc. En hiver, des pistes de ski de fond sont aménagées. La station Duchesnay comporte encore plusieurs autres potentiels, car pas moins de 18 lacs ne sont pas encore développés et on y trouve aussi des milieux humides.

8.4.1.2 Le parc national de la Jacques-Cartier

Le parc national de la Jacques-Cartier est un site majestueux, un parc provincial de 671 km² dont le principal intérêt réside dans sa spectaculaire vallée glaciaire. La végétation y est abondante et diversifiée. On remarque une évolution de la végétation feuillue au sud vers la forêt boréale de conifères au nord. On retrouve 23 espèces de mammifères, dont l'orignal, l'ours noir, le raton laveur et le cerf de Virginie. De plus, 104 espèces d'oiseaux et 16 espèces de poissons, dont l'omble de fontaine, y sont inventoriées. On tente de nos jours d'y réintroduire le saumon afin de développer la pêche sportive contrôlée.

Ce parc a une valeur récréative et éducative très importante, ce qui le qualifie de site incontournable pour les adeptes de la nature et du sport de plein air. Situé à moins d'une heure des zones urbaines, on y retrouve un éventail de possibilités en ce qui a trait aux sites dédiés à des activités extensives comme la pêche, le canotage, le canoë-kayak et le radeau pneumatique. Chaque année, un grand nombre de visiteurs profitent du parcours de canot-camping entièrement aménagé. Le parc offre aussi des programmes d'animation et d'éducation en milieu naturel pour des groupes, commentés par des experts naturalistes.

Aux activités pratiquées le long de la rivière s'ajoutent d'autres activités telles que l'escalade, la randonnée à bicyclette, la randonnée pédestre, le ski de randonnée et le piquenique.

8.4.1.3 La réserve nationale de faune de cap Tourmente

Le cap Tourmente tire son nom des vents qui balayent la vallée à cet endroit. La réserve accueille plus de 280 espèces d'oiseaux, dont les fameuses oies des neiges qui, chaque année du début d'avril à

la fin de mai, envahissent par milliers le cap surplombant le Saint-Laurent. Elles se nourrissent surtout des rhizomes de scirpe et de spartine que l'on trouve le long du fleuve à cet endroit.

Reconnue comme zone humide d'importance internationale en 1981 et renommée pour sa faune aviaire, la réserve abrite aussi 45 espèces de mammifères, 22 types de peuplements forestiers et 700 espèces de plantes. Site d'une beauté remarquable par la rencontre du fleuve, des grands marais côtiers, de la plaine et de la montagne, le cap Tourmente offre d'innombrables possibilités de découvertes, d'observation de la nature et de la faune qui y habite en toutes saisons.

Plusieurs possibilités de randonnées pédestres s'offrent aux visiteurs et amateurs d'ornithologie. Un réseau de près de 18 kilomètres de sentiers, de longueurs et de niveaux variés, invite à la découverte des ressources naturelles durant toute l'année. Finalement, un observatoire juché au bord d'une falaise de 150 mètres, une tour d'observation dans la plaine et des tables de piquenique ne sont que quelques-uns des autres attraits offerts aux personnes qui veulent profiter de l'ambiance unique du site.

8.4.1.4 La station touristique Mont-Sainte-Anne

La station touristique Mont-Sainte-Anne est une vaste station récréative qui accueille chaque année des événements sportifs d'envergure. On y pratique en hiver le ski alpin et de fond ainsi que la raquette. En été, une foule d'activités s'ajoutent telles que la randonnée pédestre, le golf, le vélo de montagne, le parapente et l'escalade. Il y a des vues imprenables sur le fleuve Saint-Laurent ; en effet, le mont Saint-Anne, d'une altitude de 815 mètres, offre un panorama inoubliable à ses visiteurs.

8.4.1.5 Les ZEC et réserves périphériques

D'autres sites forestiers sur le territoire de la CMQ constituent également des territoires publics d'intérêt pour la récréation :

- des zones d'exploitation contrôlée (ZEC) partagées entre les MRC de La Jacques-Cartier et de Portneuf, celle de Batiscan-Neilson (878 km²) et celle de la Rivière-Blanche (729 km²) ;
- la réserve faunique des Laurentides sur les territoires non organisés des MRC de La Jacques-Cartier et de La Côte-de-Beaupré et la forêt expérimentale Montmorency sur le territoire non organisé de la MRC de La Côte-de-Beaupré ;
- le territoire non organisé de Sault-au-Cochon dans la MRC de La Côte-de-Beaupré.

8.4.2 Les territoires et sites en milieu urbain

8.4.2.1 Le parc des Champs-de-Bataille nationaux

Vaste étendue de verdure de 108 hectares en plein cœur de la région, le parc des Champs-de-Bataille nationaux, aux forts attraits historiques, surplombe le fleuve Saint-Laurent du haut du cap Diamant. Une promenade est aménagée le long du cap rejoignant des belvédères, permettant ainsi la contemplation du panorama tout au long du parcours.

La topographie de ce parc est constituée de vallons et de plaines. La végétation est souvent boisée ou même fleurie à certains endroits. On peut y pratiquer des sports tels la course et le vélo ainsi que la glissade et le ski de fond en hiver. Plusieurs grands événements culturels et récréatifs y ont lieu.

8.4.2.2 Le Jardin zoologique du Québec

Au moment d'écrire ces lignes, le Jardin zoologique du Québec était fermé. Il était un équipement de natures scientifique et touristique dont la vocation était axée sur la faune ailée et l'horticulture. Les projets seraient d'y aménager un minizoo dans la volière. La rivière Duberger traverse le site et on y retrouve encore plusieurs zones boisées.

8.4.2.3 Le Parc Aquarium du Québec

Le Parc Aquarium du Québec est un équipement à la fois scientifique et touristique. La thématique s'articule autour de l'eau, la flore et la faune aquatique du Saint-Laurent en remontant vers le nord jusqu'au monde polaire. Elle englobe trois grands territoires océaniques qui touchent les côtes canadiennes : l'Atlantique, l'Arctique et le Pacifique. On y retrouve des terrasses avec vues panoramiques sur le fleuve.

8.4.2.4 Les parcs, forêts et boisés urbains

En milieu urbain, outre les bandes riveraines associées au fleuve et aux rivières et les boisés des falaises sur les rives nord et sud, plusieurs espaces ont une vocation récréative, de conservation ou d'éducation. Ceux d'intérêt sont :

Dans l'agglomération de Québec :

- le mont Bélair ;
- le parc de l'Escarpement ;
- le parc Chauveau ;
- le parc Duberger ;
- le parc central de l'Ancienne-Lorette ;
- le Domaine de Maizerets et l'Arborétum ;
- le parc du Haut-Fond ;
- le marais Léon-Provancher ;
- le Domaine Cataract ;
- le parc du Bois-de-Coulonge ;
- le boisé Irving ;
- la Base de plein air de Sainte-Foy ;
- les boisés de Marly et Compagnons-de-Cartier ;
- le parc de la Montagne-des-roches ;
- le parc de la chute Montmorency.

Dans la ville de Lévis :

- le parc régional des Écarts (en planification) ;
- le site du réseau des sentiers la Balade ;
- la Pointe de la Martinière (en planification) ;

- l'Écoparc de la rivière Chaudière ;
- le parc des chutes de la Chaudière.

8.4.3 Les voies récréatives

Un réseau de voies récréatives existe sur le territoire métropolitain et plusieurs tronçons complémentaires sont projetés ou en voie de réalisation (carte 8.7). Le terme « voie récréative » englobe : les pistes cyclables de la Route verte, les sentiers pédestres, notamment le Sentier transcanadien, les sentiers de motoneige, de VTT et, bien que peu développés encore au Québec, les sentiers maritimes et les voies navigables en rivière. Il y a également plusieurs chemins situés en zone rurale qui présentent un intérêt certain sur le plan esthétique. Les principales voies récréatives de la Communauté métropolitaine de Québec sont :

Sur la Rive-Nord :

- le Corridor du Littoral le long du fleuve Saint-Laurent, de Saint-Augustin-de-Desmaures (jonction avec la Route verte à l'ouest) à la rivière Montmorency ;
- le circuit Dansereau/Liseuse, à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier ;
- le Corridor des Cheminots (Route verte) ;
- la piste Jacques-Cartier/Portneuf ;
- le Sentier pédestre transcanadien de la MRC de La Jacques-Cartier à la Côte-de-Beaupré vers Charlevoix ;
- un réseau de sentiers pour motoneige ;
- un sentier d'hiver pour les VTT au nord de la CMQ, de Pont-Rouge à la Côte-de-Beaupré ;
- les descentes en kayak dans la rivière Jacques-Cartier, la rivière Montmorency et la rivière Sainte-Anne-du-Nord.

Sur l'île d'Orléans :

- le circuit cyclable du chemin Royal et la route du Mitan ;
- un circuit pour les motoneiges au centre de l'île et du côté nord.

Sur la Rive-Sud :

- le parc régional du Grand Tronc (Route verte) ;
- le parcours des Anses (bicyclette, randonnée à pied, patinage et marche l'hiver), de Lauzon à Saint-Romuald ;
- le tronçon de l'Écoparc de la Chaudière, rive ouest, secteur Breakeyville (Route verte) ;
- un nouveau tronçon nord/sud projeté à Lévis reliant le parcours des Anses au parc linéaire Monk ;
- des sentiers d'hiver pour les VTT, un, de Saint-Nicolas vers l'ouest par l'axe du Parc linéaire Le Grand Tronc et deux autres, à l'est de la Chaudière, de Saint-Romuald vers Saint-Lambert et un autre vers Saint-Henri ;

- un sentier maritime en kayak de mer entre la pointe de Lévis et le parc du Domaine de l'Etchemin ;
- les descentes en canot sur la rivière Beaurivage.

8.4.4 Les lacunes des éléments d'intérêt pour la récréation

D'une part, les éléments d'intérêt pour la récréation devraient présenter une certaine continuité fonctionnelle. À l'heure actuelle, les liens physiques ou thématiques (ex. : les chutes du territoire de la CMQ ou le réseau des voies anciennes) entre les sites et territoires d'intérêt, qu'ils soient en milieu urbain, rural ou forestier, sont à peu près inexistantes ou discontinus. Des contraintes physiques telles que des falaises, des cours d'eau et des voies rapides restreignent l'accès ou empêchent de maintenir une continuité entre eux. D'ailleurs, il n'y a eu jusqu'à présent aucun effort consenti à l'échelle métropolitaine pour combler cette lacune.

D'autre part, on le constate sur la carte 8.7, des tronçons sont encore à aménager avant de qualifier de réseau l'ensemble des voies récréatives. Des discontinuités doivent être comblées afin que le territoire puisse être parcouru dans son ensemble à vélo, à pied, en motoneige ou en VTT. On constate de plus que les voies récréatives n'ont pas été planifiées dans le but de relier des sites et territoires d'intérêt pour la récréation. Lorsque cela se produit, c'est plus l'effet du hasard que d'une planification. Dans le domaine nautique, ce sont le plus souvent les commodités riveraines d'accueil qui font défaut, à savoir le manque de sites publics de mise à l'eau le long des parcours navigables sur le fleuve ou sur ses tributaires. En résumé, aucune initiative n'a été prise à ce jour pour examiner la situation des sites et territoires d'intérêt pour la récréation dans leur ensemble.

Cliquer sur le lien pour accéder à la carte 8.7 : « Les voies récréatives »

8.5 Les constats

8.5.1 Le territoire de la CMQ est riche par la quantité et la diversité de ses éléments, sites et territoires d'intérêt

À cause de sa géographie, de la présence du fleuve et de sa localisation à la rencontre des grandes régions naturelles que sont le Bouclier canadien, les basses-terres du Saint-Laurent et les Appalaches, le territoire de la CMQ recèle d'un grand nombre de sites et territoires d'intérêts esthétique, écologique et pour la récréation. De même, l'histoire de la région, qui en fait le berceau de l'Amérique française, explique la présence de nombreux éléments et sites d'intérêts historique, patrimonial et culturel.

8.5.2 De nombreux éléments et ensembles patrimoniaux sont menacés, même ceux jouissant d'une reconnaissance officielle

Si certains éléments patrimoniaux sont protégés, une majorité d'entre eux ne bénéficient d'aucune protection légale. Cependant, même dans les ensembles protégés comme l'île d'Orléans, on déplore des insertions et des aménagements qui dégradent le bâti et les paysages traditionnels.

8.5.3 Des paysages exceptionnels subissent des menaces et des interventions malheureuses

Compte tenu de l'absence de mesure visant leur protection, les paysages de la CMQ sont menacés et, dans certains cas, sont déjà détruits par une pollution visuelle qui peut prendre plusieurs formes.

8.5.4 Des espaces d'intérêt écologique ont disparu et d'autres sont menacés

Des espaces d'intérêt écologique ont subi le contrecoup du développement urbain, agricole ou de certaines activités humaines. De nombreux milieux humides ont disparu, des battures du fleuve ont fait l'objet de construction de voies rapides et les milieux forestiers de plusieurs secteurs urbanisés ont été réduits à un point tel que la biodiversité s'avère menacée.

8.5.5 Les éléments d'intérêt pour la récréation ne bénéficient pas d'une continuité fonctionnelle

On constate une absence de liens, qu'ils soient physiques ou thématiques, entre les éléments d'intérêt pour la récréation. S'ils existent, ils sont discontinus, comme pour les pistes cyclables dont le réseau n'est pas encore complet.

8.6 Les enjeux

8.6.1 La pérennité des éléments d'intérêts historique, patrimonial et culturel reconnus ou non

La valeur patrimoniale, touristique et culturelle du territoire de la CMQ pourrait être amoindrie sinon perdue si les éléments historiques, architecturaux et archéologiques ne disposent pas d'une protection adéquate.

8.6.2 La pérennité et la valorisation des paysages

La pérennité et la valorisation des paysages de la CMQ s'avèrent importantes afin d'assurer la qualité de vie des populations résidentes, de maintenir les potentiels touristiques et de préserver les activités récréatives.

8.6.3 La pérennité et la valorisation des territoires et sites d'intérêt écologique

Les territoires et sites d'intérêt écologique demeurent toujours un acquis fragile. L'urbanisation ainsi que l'agriculture en milieu rural ont des impacts non négligeables sur les milieux naturels du territoire de CMQ.

8.6.4 La mise en réseau, à l'échelle métropolitaine, des sites et territoires d'intérêt pour la récréation

La mise en valeur optimale des potentiels et des attraits récréatifs passe par une approche globale à l'échelle métropolitaine visant leur mise en réseau.